

SERVICE DE RADIOLOGIE POLYCLINIQUE ST JEAN

Docteur Alain SOUMRANY
Docteur Eric GIORDANA – Docteur Thomas BENZAKEN

INJECTION DE PLASMA ENRICHIS EN PLAQUETTES (PRP) SOUS GUIDAGE ECHOGRAPHIQUE OU RADIOLOGIQUE

La technique de séparation gravitationnelle des plaquettes permet de retenir les facteurs de croissance contenus dans le PRP. A partir d'une petite quantité de sang du patient, un système de centrifugation permet de séparer les différents composants pour ne conserver que le plasma et les plaquettes. L'utilisation du sang du patient permet d'exclure tout risque de contamination et d'allergie.

Pourquoi les plaquettes ?

Les plaquettes renferment différents facteurs de croissance et biomolécules, qui accélèrent la cicatrisation tissulaire lorsqu'ils sont appliqués au contact d'un tissu lésé. L'appellation facteurs de croissance désigne une famille de protéines qui régule la multiplication et la différenciation cellulaire, responsables d'une régénération tissulaire. Les autres biomolécules possèdent des propriétés anti inflammatoires et antalgiques.

Quel est le but du PRP ?

Stimuler la cicatrisation d'un tendon (tendinopathie fissuraire), du cartilage (arthrose), ou d'un muscle lésé (déchirure musculaire), en injectant au sein de la zone pathologique les composés sanguins actifs à l'origine de la cicatrisation.

Dans le sang, les plaquettes sont les composants à l'origine des phénomènes de cicatrisation et de coagulation. Ils ne représentent que 4 % de la totalité de la masse sanguine pour 93% de globules rouges. La centrifugation du sang par va permettre d'inverser cette proportion et de disposer d'un plasma avec les « plaquettes concentrées » ce qui va stimuler la cicatrisation.

Le but du PRP est bien évidemment d'obtenir une amélioration significative des symptômes. Cette amélioration n'est pas immédiate mais progressive. Les études récentes ont montré que le traitement par PRP est plus efficace à moyen et long terme (6 mois à un an) que les injections de dérivés cortisonés.

Cela peut éliminer le besoin d'avoir recours à des traitements agressifs comme un traitement médicamenteux à long terme ou une chirurgie, tout en favorisant un retour à un fonctionnement normal du tendon traité.

Pourquoi sous guidage échographique ou radiologique :

Le guidage échographique ou radiologique permet un suivi en temps réel de l'aiguille afin d'injection le PRP avec une extrême précision dans la zone à traiter (tendon, muscle, articulation, ménisque,...). Cette technique de guidage par l'imagerie est indispensable afin de garantir un maximum d'efficacité et de sécurité.

Comment se déroule la procédure ?

Elle comporte deux temps successifs.

1 : Le premier temps consiste en une prise de sang classique.

Quelques ml sont prélevés sur une veine du pli du coude. Le sang est ensuite centrifugé. On ne conserve que le sérum (3 ml ou 4 ml) qui contient les plaquettes d'où le nom de concentré plaquettaire (ou PRP Platelet Rich Plasma).

Nous utilisons un kit de préparation REGENLAB

La préparation dure environ 20 minutes.

On dispose alors de 30 minutes pour faire l'injection.

2 : Le deuxième temps consiste en une injection guidée par échographie ou radiographie selon la lésion à traiter.

Après désinfection soignée et repérage préalable de la ou des lésions à traiter, le concentré plaquettaire est injecté de façon stérile, sous contrôle échographique ou radiographique au niveau de la région pathologique.

Nous effectuons ce geste sous guidage de l'imagerie afin de suivre en temps réel la progression de l'aiguille et d'injecter le PRP avec une extrême précision dans la zone à traiter.

Que se passe-t-il par la suite ?

Le muscle, le tendon ou l'articulation traité reste fragile les 21 premiers jours durant lesquels la cicatrisation s'amorce. La cicatrisation se poursuit durant plusieurs semaines souvent accompagnée par de la kinésithérapie. La kinésithérapie peut être débutée au 5^e jour et consiste en du travail excentrique infra douloureux.

Précautions :

Avant le geste

Il est important de signaler au médecin toute fièvre, toute infection quelconque, toute lésion cutanée (plaie en particulier), toute prise d'aspirine et/ou d'anticoagulant dans les jours précédant l'examen, toute allergie à l'iode.

Une consultation peut être prévue quelques jours avant la procédure, demandée par le médecin ou par vous-même, afin d'évaluer votre pathologie, confirmer la bonne indication de ce traitement et vous exposer la procédure.

Après le geste

Le repos de l'articulation ou de la région traitée est essentiel : l'efficacité du traitement en dépend en partie

Le jour même et le lendemain : reposez-vous, évitez de marcher.

Les manœuvres de force, les gestes répétitifs dans la vie professionnelle ainsi que les gestes sportifs devront être stoppés au moins 48-72 heures. Ensuite, une activité physique douce est conseillée entre chaque injection (type vélo loisir). L'effet ne se manifestera qu'après quelques jours ou quelques semaines. En fonction de votre activité professionnelle, l'infiltration nécessitera peut-être un arrêt momentané de votre travail.

L'activité physique sera modérée entre chaque séance et pendant 3 semaines. L'effet ne se manifestera qu'après quelques semaines. Nous définirons ensemble, avec votre médecin, un programme de rééducation et de retour aux activités en fonction de votre pathologie et de vos échéances.

Réactions possibles :

La plus fréquente : une douleur au point d'injection

- Appliquez de la glace (vessie de glace : glace et eau dans une poche hermétique) pendant 10 minutes, 4 fois par jour
- Au besoin prenez du paracétamol, selon la prescription de votre médecin.
- La prise d'anti-inflammatoires n'est pas recommandée durant les 15 premiers jours après l'injection de PRP.

Moins fréquente, une réaction inflammatoire : gonflement et/ou douleur

- Associez glaçage et traitement anti-douleur type paracétamol.

Rare : région traitée gonflée qui apparaît 24 à 48 heures après l'injection

- Prenez contact avec le médecin radiologue qui a effectué l'injection.

Une infection, bien que très rare, reste une complication possible, même si toutes les précautions seront prises. D'après des études récentes, dans les conditions d'asepsie stricte telles que nous les respectons dans notre cabinet, leur incidence est de l'ordre de 1 infection pour 70000 infiltrations. Elles surviennent dans les 48 à 72 heures. En cas de fièvre ou de douleur importante dans les jours suivant l'infiltration (possibles signes d'infection), il est important de contacter immédiatement votre médecin ou notre équipe au : 04 92 13 55 40.

Prise en charge

La Caisse d'Assurance Maladie ne rembourse pas ce traitement que nous vous proposons. Pour plus d'information, nous vous conseillons vivement d'interroger le service médical de l'organisme couvrant votre assurance maladie concernant la prise en charge de ce traitement.

Si les injections de PRP concernent une lésion qui a fait l'objet d'une déclaration d'accident à une assurance (activité de loisir, licence sportive,...), vous pourrez réclamer à cette assurance le remboursement des frais non pris en charge par l'Assurance Maladie.

Nous espérons que vous comprenez mieux ce qu'est un traitement par plasma riche en facteurs de croissance et que ces explications vous seront profitables. Malgré cela, il est possible que vous vous posiez d'autres questions non abordées : n'hésitez pas pendant la consultation à nous interroger pour tout renseignement complémentaire

Ce que vous devez faire

L'infiltration se fait en ambulatoire : elle ne nécessite donc pas d'hospitalisation.

Avant l'examen répondez attentivement aux questions suivantes :

Avez-vous des risques particuliers de saigner ?

- | | | |
|---|-----|-----|
| • Avez-vous une maladie du sang ou des saignements fréquents ou prolongés (du nez par exemple ?) | oui | non |
| • Prenez-vous un traitement fluidifiant le sang (anticoagulant ou antiagrégant plaquettaire type Aspirine, Asasantine, Kardégic, Persantine, Plavix, Previscan Sintrom, Solupsan, Ticlid ...), ou tout simplement souvent de l'Aspirine contre le mal de tête ? | oui | non |

Dans ce cas, il sera peut être nécessaire d'arrêter ces médicaments avant l'examen ; nous vous préciserons combien de temps

Etes-vous allergique ?

- | | | |
|---|-----|-----|
| • à certains médicaments, êtes-vous asthmatique ? | oui | non |
| • avez-vous mal toléré un examen radiologique ? | oui | non |
| • êtes-vous allergique à l'iode ? | oui | non |

Mesdames, êtes-vous enceinte ou susceptible de l'être ?	oui	non
--	-----	-----

Allaitiez-vous ?	oui	non
-------------------------	-----	-----

D'une manière générale, n'hésitez pas à fournir tout renseignement qui vous paraîtrait important à communiquer et à **nous informer de toute maladie sérieuse.**

Apportez le jour de l'infiltration :

- 1) la demande de votre médecin (ordonnance, lettre....)
- 2) les résultats des examens de laboratoire qui vous auraient été demandés
- 3) le dossier radiologique en votre possession (radiographies, échographies, scanners, IRM, scintigraphies osseuses, ...)
- 4) la liste écrite des médicaments que vous prenez.

Pour l'infiltration :

A l'exception des médicaments que l'on vous aurait demandé d'arrêter, vous prendrez normalement vos autres traitements.

Venez de préférence accompagné(e). Il ne faut pas être à jeun.

Vous pouvez prendre un repas léger avant le traitement PRP.

En cas de fièvre ou de douleur importante dans les jours suivant l'infiltration (possibles signes d'infection), il est important de contacter immédiatement votre médecin ou notre équipe au : 04 92 13 55 40

Il est normal que vous vous posiez des questions sur ce geste. Nous espérons y avoir répondu. N'hésitez pas à nous interroger à nouveau pour tout renseignement complémentaire.

VOUS ALLEZ AVOIR UN TRAITEMENT PAR CONCENTRE PLAQUETTAIRE AUTOLOGUE OU PLASMA ENRICHIS EN PLAQUETTES (PRP)

Madame, Mademoiselle, Monsieur

a personnellement rempli cette fiche le

confirme avoir été informé(e) sur le déroulement de la procédure, les risques encourus,
les résultats espérés,

et donné son accord pour que le geste soit réalisé.

• Je reconnais également avoir été parfaitement informé que :

Cette procédure n'est pas prise en charge par la sécurité sociale. Son tarif est de 200€ pour un protocole en une injection, et 3 fois 150€ pour un protocole de traitement en trois injections. Une facture vous sera délivrée.

Selon votre contrat, elle peut vous être remboursée par votre mutuelle.

Date :

Signature :

Merci également de nous indiquer ci-dessous les noms de :

Votre médecin généraliste :

Le prescripteur de votre examen :